

GUIDE POUR LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE TEMPORAIRE À LA REPRÉSENTATION DE SPECTACLES DE MUSIQUE ET DE VARIÉTÉS 2022-2023

30-45-00 Aide temporaire à la représentation de spectacles de musique et de variétés (pour les représentations entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023)

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Des documents spécifiques à la demande doivent être transmis à la SODEC. Vous devez télécharger ces documents dans les tâches de téléchargement avant de soumettre votre demande. Veuillez noter que les documents dont le titre est précédé d'un astérisque sont obligatoires.

Les requérants doivent envoyer leur demande par le biais du portail SOD@ccès selon les dates limites suivantes :

- le 31 août 2022 à 23 h 59 pour les représentations entre le 1^{er} avril et le 30 juin 2022;
- le 31 octobre 2022 à 23 h 59 pour les représentations entre le 1^{er} juillet et le 30 septembre 2022;
- le 31 janvier 2023 à 23 h 59 pour les représentations entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2022;
- le 30 avril 2023 à 23 h 59 pour les représentations entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2023.

Pour accéder à la foire aux questions, [cliquez ici](#).

L'entreprise requérante doit transmettre tous les éléments d'information requis par le programme pour lequel la demande est formulée. La SODEC se réserve le droit de refuser toute demande incomplète.

Pour toute question relative au Programme d'aide temporaire à la représentation de spectacles de musique et variétés, veuillez communiquer avec : Musique.Varietes@sodec.gouv.qc.ca.

Tables des matières

Présentation d'une demande d'aide financière-----	1
*Formulaire SOD@ccès -----	3
*Déclaration de l'entreprise requérante-----	3
Contrats d'artistes -----	3
*Fiche de remboursement -----	3
*Contrat de diffusion -----	3
Preuve d'annulation ou report -----	4
Factures Salle -----	4
Déclaration diffuseur -----	4
Représentation aux îles-de-la-Madeleine ou Fermont -----	4
Admissibilité au Programme d'aide aux entreprises en musique et variétés-----	5
Documents à joindre à la demande -----	6
Clôture de la demande -----	6

*Formulaire SOD@ccès

Remplissez le formulaire principal du programme dans l'application [SOD@ccès](#). Le numéro du programme dans SOD@ccès est le **30-45-00**.

*Déclaration de l'entreprise requérante

Utilisez le gabarit [Déclaration de l'entreprise requérante](#).

Cette déclaration doit être signée par le président ou la personne autorisée.

Seul le format PDF est autorisé.

Un seul téléchargement autorisé.

Contrats d'artistes

Le producteur ou producteur-diffuseur doit joindre les contrats le liant aux artistes concernés par la demande, s'il ne les a pas encore fournis à la SODEC. Il est important de s'assurer que toutes les pages sont jointes, que les contrats sont signés par toutes les parties et ne sont pas arrivés à échéance.

Seul le format PDF est autorisé.

12 téléchargements maximum autorisés.

*Fiche de remboursement

Nouveauté : il existe maintenant deux gabarits différents pour les fiches de remboursement :

- [Fiche de remboursement pour une représentation ayant eu lieu](#)
- [Fiche de remboursement pour une représentation annulée ou reportée \(n'ayant pas eu lieu\)](#)

Seul le format XLSX est autorisé.

Une seule représentation par demande, une seule fiche par représentation et un seul téléchargement autorisé par demande. Par exemple, trois représentations dans une même salle avec un même contrat = trois demandes distinctes)

*Contrat de diffusion

Afin d'obtenir un remboursement, une représentation doit obligatoirement avoir fait l'objet d'une entente contractuelle entre un producteur et un lieu de diffusion ou un locateur de salles.

Seul le format PDF est autorisé.

Un seul téléchargement autorisé.

Preuve d'annulation ou report

Veillez joindre une copie d'une preuve d'annulation de la représentation (échanges de courriels, nouveau contrat ou contrat original amendé, etc.)

Seul le format PDF est autorisé.
Un seul téléchargement autorisé.

*Rapport de billetterie

Pour chaque demande en lien avec une représentation ayant eu lieu, le rapport de billetterie est exigé.

Seul le format PDF est autorisé.
Un seul téléchargement autorisé.

Factures Salle

Les dépenses de location de salles et personnel technique s'appliquent uniquement pour les demandes faites par les producteurs-diffuseurs pour une représentation annulée ou reportée. Veuillez joindre une copie des factures, le cas échéant.

Seul le format PDF est autorisé
Deux téléchargements maximum autorisés.

Déclaration diffuseur

Utilisez le gabarit [Déclaration du diffuseur](#).

Les représentations annulées ou reportées pour lesquelles le diffuseur n'obtiendra pas de compensation dans le cadre de la mesure particulière à la diffusion de spectacles québécois du CALQ peuvent être admissibles. Une confirmation écrite du diffuseur est exigée lors du dépôt d'une demande.

Un seul téléchargement autorisé.
Seul le format PDF est autorisé.

Représentation aux Îles-de-la-Madeleine ou Fermont

Veillez joindre une copie de la facture du moyen de transport (avion ou traversier) pour chaque artiste, musicien, technicien de son et d'éclairage, directeur de tournée et préposé aux instruments.

Seul le format PDF est autorisé.
Un seul téléchargement autorisé.

Admissibilité au Programme d'aide aux entreprises en musique et variétés

Une entreprise requérante en tant que producteur ou producteur-diffuseur admissible au [Programme d'aide aux entreprises en musique et variétés](#) et qui n'a pas fait l'objet d'une demande auprès de la SODEC pour l'année 2022-2023 doit obligatoirement fournir :

- le contrat la liant avec au moins deux artistes, groupes ou ensembles québécois, excluant les artistes actionnaires de l'entreprise;
- **ET** prouver qu'elle a été suffisamment active au cours des 12 mois précédant le 1^{er} avril 2022 en joignant :
 - la liste des liens hypertextes d'au moins un album, EP (minimum de 4 titres) ou DVD de musique ou de variétés, physique ou numérique produit ou mis en marché. Veuillez noter que les liens vers des centres de service de stockage et de partage de type DropBox ne sont pas autorisés;
 - **OU** cinq contrats de représentations publiques payantes à titre de producteur de spectacles;
 - **OU** un contrat à titre de gérant d'un artiste en musique ou variétés qui a été en vigueur pendant au moins 12 mois consécutifs.

Il est important de s'assurer que toutes les pages sont jointes, que les contrats sont signés par toutes les parties.

Documents à joindre à la demande

Dossier maître

Le dossier maître – entreprise comprend les éléments suivants :

- Copie des documents constitutifs (certificat de constitution, statuts, déclaration d'immatriculation, certificat de modification, le cas échéant) et de la convention de société ou entre actionnaires;
- États financiers : Présentez les derniers états financiers de votre entreprise, conformément aux exigences de la SODEC (audit, mission de vérification, mission d'examen, etc.). L'entreprise doit fournir ses états financiers « **mission de compilation** » (bilan, état des résultats) – dûment approuvés et signés par les administrateurs – et ceux de ses sociétés apparentées, si pertinent.

Un seul téléchargement autorisé par document. Seul le format PDF est autorisé.

Documents à télécharger pour la présentation d'une demande de soutien

- [*Déclaration de l'entreprise requérante](#)
- [*Fiche de remboursement pour une représentation ayant eu lieu](#)
OU
[*Fiche de remboursement pour une représentation annulée ou reportée \(n'ayant pas eu lieu\)](#)
- [Déclaration du diffuseur](#)

Clôture de la demande

Le demandeur doit fournir à la SODEC toute information ou tout document jugé nécessaire au traitement et au suivi des dossiers. **Tous les documents utiles à la gestion de la clôture de la demande seront disponibles sur le site de la SODEC à l'été 2023.**